

# ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

N° 2421254

Suivant l'arrêté du 16 Juillet 2010 annexe 9.

Echéance de validité de la présente attestation (date attestation + 1 an) : 17/11/25

Je soussigné : DURAND

station agréée chronotachygraphe (cachet) :



vérificateur : MICHAEL HERVE

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-contre a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

Véhicule : N3

Marque : MAN

Type : TGM

N° de série : WMAN 28222MM626945

N° d'immatriculation : GD-791-MK

Fait le 18/11/24

Lieu CHASSE / RHONE

Signature [Signature]

SH 18 - 01 34 18 42 20

Ce carnet d'attestations vous a été fourni par Continental Automotive Trading France SAS.